

# Face au COVID-19 la CGECI vous informe

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Hebdo 003 | Vendredi 01 mai 2020

## Sommaire

- 1 **Edito** : Soutenir les entreprises encore et encore !
- 2 **Impact de la crise** : L'Afrique subsaharienne proche de sa première récession depuis 25 ans ?
- 3 **Appui aux entreprises** : Les critères d'éligibilités aux fonds de soutien se précisent
- 4 **Plaidoyer** : Les propositions faites par la CGECI pour une meilleure fluidité des opérations douanières sont effectives
- 5 **Emploi** : Le Patronat ivoirien, exceptionnellement, invité à prendre la parole à la Fête du Travail
- 6 **Dialogue Public-Privé** : La CGECI travaille avec le Gouvernement pour accélérer la mise en œuvre des mesures annoncées
- 7 **Actualité africaine** : Les mesures pour éviter une crise alimentaire  
**Actualité ivoirienne** : Les brèves de la semaine
- 8 **Bonnes pratiques** : Tout savoir ou presque sur les masques de protection
- 9 **Entreprises citoyennes** : Les entreprises continuent à faire preuve de solidarité en faisant des dons malgré leurs difficultés

## Editorial

# Soutenir les entreprises encore et encore !



**M. Philippe EPONON**  
Vice-Président - CGECI

Face à la crise inédite provoquée par le Covid-19, la CGECI a rapidement, grâce aux informations recueillies, exposé au gouvernement les préoccupations des entreprises et suggéré 35 pistes de solution. Cette démarche a permis l'adoption, par le gouvernement, d'un plan de soutien économique comportant notamment des mesures en faveur des entreprises.

En tant que vice-Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, de permanence la semaine dernière j'ai participé du 20 au 26 avril à plusieurs activités, tantôt avec le Président, tantôt avec le Directeur Exécutif, parfois avec les deux, comme ce fut le cas lors de la séance de travail accordée au secteur privé par le Premier Ministre, Son Excellence Monsieur Amadou Gon Coulibaly, le 22 avril.

Par ces temps de difficultés que traversent les entreprises, c'est une bonne nouvelle que le chef du gouvernement nous a apporté ce jour-là : les fonds de soutien aux grandes entreprises, aux PME et au secteur informel, tous logés à la BNI, sont dotés de ressources et seront bientôt opérationnels. En réponse, et par l'intermédiaire de son Président en première ligne pour porter la voix du secteur privé, la CGECI s'est félicitée de la qualité du dialogue construit avec le gouvernement et qui a permis la création par ordonnance de ces Fonds.

Le 24 avril 2020, à l'occasion de la réunion hebdomadaire du Comité paritaire technique Etat-secteur privé, mis en place à la demande de la CGECI dans le cadre du COVID, l'assurance a été donnée de voir ces mécanismes d'appui

aux opérateurs économiques devenir une réalité début mai. A cet effet, l'Etat a mis en place des comités de gestion des différents fonds, présidés par le Ministre de l'Economie et des Finances, qui s'activent, en toute diligence et transparence et avec le constant souci d'œuvrer à la continuité de l'activité des entreprises, grandes et petites.

J'en suis le témoin puisque je représente le Patronat dans le Fonds pour les grandes entreprises, et que ce dernier s'est réuni déjà quatre fois en à peine 10 jours. Le mandat que m'a confié le Président Jean-Marie Ackah est de veiller aux intérêts des membres de notre organisation qui doivent pouvoir accéder à ces fonds. Bien entendu, la Direction Exécutive de la CGECI veille pour sa part, à travailler de concert avec les groupements et associations, les entreprises et les commissions permanentes pour doter ce Fonds de modes opératoires efficaces.

La troisième réunion du comité de gestion qui s'est tenue le 30 avril 2020, avec la participation active de l'Association Professionnelle des Banques (APBEF), a permis de franchir de nouveaux paliers dans la définition des critères d'éligibilité et la détermination des pièces à fournir par les entreprises intéressées.

Je puis vous assurer qu'en temps opportun, la CGECI fournira des indications utiles afin de permettre aux entreprises qui souhaitent bénéficier de ces Fonds de monter leur dossier.

Restons donc confiants dans notre capacité à passer le cap de cette pandémie et à rebondir pour relancer l'économie ivoirienne.

En attendant, et malgré la grisaille : bonne fête du travail à toutes et à tous!

## Impact de la crise

### L'Afrique subsaharienne proche de sa première récession depuis 25 ans ?

Dans quelques jours, la CGECI va initier une enquête auprès de ses adhérents pour mesurer l'impact économique et social du COVID-19 sur leurs activités. En attendant les résultats de cette enquête, qui nous aideront à travailler sur un plan de relance des activités en Côte d'Ivoire, voici un panorama de l'impact du COVID-19 sur l'Afrique Subsaharienne.

L'Afrique subsaharienne a certes été parmi les dernières régions touchées par la pandémie du COVID-19, mais à l'instar du reste du monde, cette crise sanitaire y a entraîné des chocs :

- Perturbation de la production et réduction de la demande dues aux mesures d'endiguement et d'atténuation de la propagation de la pandémie prises par les pays;
- Effondrement de la croissance économique mondiale et resserrement des conditions financières ;
- Baisse des cours de produits de base, notamment ceux du pétrole.

Selon la Banque mondiale, la croissance économique en Afrique subsaharienne passera de 2,4% en 2019 à une fourchette entre -2,1% et -5,1% en 2020, soit la première récession dans la région depuis 25 ans. Cette récession est due à plusieurs facteurs : chute du PIB de ses principaux partenaires commerciaux



Monsieur **Hafez Ghanem**, Vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique



Face à cette crise sans précédent, la CGECI invite ses adhérents à participer massivement à l'enquête destinée à mesurer l'impact du Covid-19 sur leurs activités .

(Chine et zone euro), baisse des cours de certaines matières premières, réduction de l'activité touristique, ainsi que des mesures sanitaires nationales qui finissent par perturber tous les secteurs d'activités. Quant au FMI, il envisage une baisse de 3,9 % en moyenne du revenu réel par habitant.

Les pays exportateurs de ressources minières et pétrolières devraient être les plus impactés par le COVID-19 avec une baisse de croissance pouvant atteindre 7 points de pourcentage dans les pays comme le Nigéria. Dans les pays dépendant de l'activité touristique, comme le Cap Vert, la croissance devrait également se contracter fortement.

Quant aux pays ne disposant pas de grandes ressources naturelles, leur croissance devrait ralentir tout en restant positive. En Côte d'Ivoire, les dernières estimations révèlent que la croissance économique devrait s'établir à 3,6% contre 7,2% estimée pour 2020, avec l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020. Les secteurs les plus touchés sont l'hôtellerie et la restauration (jusqu'à 80% de baisse de chiffre d'affaires), l'éducation (fermeture des écoles) et l'industrie (difficulté d'approvisionnement des matières premières).

En vue de mieux apprécier les effets de cette crise sans précédent, la CGECI invite ses adhérents à participer massivement à l'enquête destinée à mesurer l'impact du Covid-19 sur leurs activités. Ces résultats contribueront à nourrir le débat que nous commençons à entrevoir sur la relance de l'économie ivoirienne.

**Appui aux entreprises**

**Les critères d'éligibilités aux fonds de soutien se précisent**

Le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire annoncé par le gouvernement d'un montant de 1700,99 milliards de F CFA prévoit la mise en place de différents fonds d'appui aux entreprises des secteurs formel et informel dont l'activité est impactée par la crise sanitaire liés à la pandémie du COVID-19.

Ces fonds placés sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sont logés à la Banque Nationale d'Investissement (BNI) qui en assure la gestion administrative et financière sous l'autorité d'un Comité de Gestion. Les Présidents des différents Comités de gestion de ces fonds, connus depuis quelques jours ont été révélés dans la précédente édition de votre bulletin de veille hebdomadaire.

Le Ministère de l'Economie et des Finances, a décidé de lancer une consultation en vue de recruter un cabinet dont la mission principale est de définir les meilleures options pour l'opérationnalisation desdits fonds. Ces appels à consultation sont pilotés par la SFI (Groupe de la Banque mondiale), qui a reçu une demande d'assistance technique et financière à cet effet.

Le cabinet, sélectionné par la SFI, sera connu en début de semaine prochaine et aura, entre autres, pour mission de finaliser les



Les fonds placés sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sont logés à la Banque Nationale d'Investissement (BNI) qui en assure la gestion administrative et financière sous l'autorité d'un Comité de Gestion

critères d'éligibilité et de proposer un mode opératoire qui permettra le traitement avec célérité des dossiers. Il proposera en outre, les produits et services offerts par les deux Fonds.

Pour sa part, la CGECI se prépare à collaborer avec le Cabinet sélectionné, une fois le rapport de démarrage de celui-ci validé. La CGECI a, en outre, fait la demande de siéger au sein du comité de gestion des fonds alloués aux PME et souhaite contribuer aux travaux du Comité de gestion du fonds de soutien au secteur informel, la problématique du secteur informel étant une préoccupation majeure du secteur privé moderne.

Il est bon de préciser qu'en ce qui concerne le Fonds des grandes

entreprises, les discussions se passent sur la base des propositions finalisées la semaine dernière par la CGECI après consultation des membres. Elles ont été transmises au Comité de Gestion où siègent notamment M. Philippe Eponon, Vice-Président, pour le compte de la CGECI et Aymeric Villebrun pour celui de l'APBEF. La Chambre de Commerce et d'Industrie est également représentée.

Dans ce contexte de crise, la disponibilité effective des ressources doit être accélérée au risque de ne pouvoir sauver les entreprises qui plus d'un mois avant l'annonce de ces mesures par le Premier Ministre, connaissent déjà un ralentissement de leurs activités.



Se laver très régulièrement les mains au savon au à défaut utiliser une solution Hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes



Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

## Plaidoyer

### Les propositions faites par la CGECI pour une meilleure fluidité des opérations douanières sont effectives

La crise sanitaire liée au COVID19, a très vite eu un impact sur les échanges internationaux. Dans cette optique, le rôle des Douanes ivoiriennes prend toute son importance. Consciente de cette situation, la CGECI a préconisé dans la matrice des préoccupations du secteur privé des mesures relatives aux opérations douanières.

- ▶ Accélérer et simplifier les procédures douanières pour le déstockage des marchandises (scanneur, visites à domicile, etc.)

Pour la CGECI et ses membres, les produits déjà présents dans les ports et aéroports ivoiriens au moment du déclenchement de la crise et ceux à importer les prochains mois, devraient faire l'objet d'un dédouanement simplifié et accéléré afin d'éviter une pénurie de produits ou une augmentation des prix préjudiciable au consommateur.

- ▶ Accepter les documents dématérialisés (Facture, Bordereau de Livraison, Certificat d'Origine, etc.) en lieu et place des originaux pour les dédouanements

En raison des confinements et de certaines restrictions dans plusieurs pays, d'où proviennent les produits importés en Côte d'Ivoire, il est difficile voire impossible d'obtenir certains documents originaux. En outre, plusieurs sociétés spécialisées dans l'acheminement de ces documents sont à l'arrêt. Face à ces difficultés, la CGECI a proposé que les Douanes ivoiriennes acceptent les documents dématérialisés, ne serait-ce que le temps de la crise sanitaire.



Ces mesures préconisées dès le 20 mars ont très vite trouvé satisfaction auprès du Directeur Général des Douanes à travers de la circulaire n°2077/MPMBPE/ DGD du 31 mars 2020 portant sur les mesures de facilitation des formalités douanières pour la période de crise liée au COVID-19.

Par ailleurs, les Douanes ont pris la circulaire n°2079/MPMBPE/DGD du 6/4/20 portant allègement de la procédure de délivrance des attestations de régularité douanière, contribuant ainsi à l'accomplissement de la mesure préconisée le 27 mars par le secteur privé et portant sur le remboursement accéléré de crédit de TVA.

Les autres préoccupations douanières, telles que la Vérification de la Conformité aux Normes (VOC), pourront faire l'objet de discussion au sein du comité paritaire.

### Page internet dédiée aux notes et informations officielles de l'administration sur le COVID-19



<https://cgeci.com/coronavirus/>

Emploi

## Le Patronat ivoirien, exceptionnellement, invité à prendre la parole à la Fête du Travail



Monsieur **Amadou GON COULIBALY**, Premier Ministre, chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au cours de son intervention

Les festivités habituelles du 1<sup>er</sup> mai, qui consacre la journée internationale des travailleurs, n'ont pas eu lieu en cette année 2020, en raison de la pandémie à coronavirus.

En lieu et place, le Premier Ministre a reçu ce vendredi à la primature, les partenaires sociaux, pour une séance de travail. Les échanges ont porté exclusivement sur l'impact du COVID -19 sur l'emploi, en lieu et place de la remise au gouvernement de cahiers de revendications par les centrales syndicales.

La Centrale syndicale humanisme (CS Humanisme), l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), la Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire (Dignité), la Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI) et l'Union nationale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UNATRCI), principales centrales syndicales ivoiriennes, ont porté la voix des travailleurs.

Le Conseil National du Dialogue Social (CNDS) ainsi que les représentants de l'administration publique ont

également pris part aux travaux.

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME), ont quant à eux représenté les employeurs.

En raison de cette situation inédite, le Patronat qui traditionnellement n'intervient pas lors des célébrations de la fête du travail a été invité à prendre la parole. Ce fut l'occasion pour le Vice-Président Ahmed Cissé de la CGECI, d'exprimer au nom des entreprises leurs craintes quant au retard dans la mise en œuvre concrète des mesures attendues depuis le mois de mars et de réitérer l'urgence pour les ministères sectoriels à mettre en œuvre, chacun en ce qui le concerne, les mesures prises par le gouvernement. Il a tenu à rappeler les pertes que subissent les entreprises et qui les emmènent, malgré elles, à procéder à des arrêts de travail, lorsqu'il n'est pas possible, conformément aux recommandations de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC), d'utiliser le télétravail ou d'anticiper les congés payés.

Pour l'Organisation patronale, l'application immédiate des mesures annoncées il y a un mois offrira une vraie bouffée d'oxygène aux entreprises et par ricochet, aux travailleurs. La CGECI est allée plus loin en proposant des mesures pour soutenir l'emploi, notamment la possibilité pour les travailleurs d'avoir accès au Fonds de Solidarité. Selon elle, ces efforts de l'Etat de Côte d'Ivoire ne doivent pas s'analyser comme une dépense, mais comme un investissement qui soutient la consommation et facilitera la relance de l'économie ivoirienne une fois la crise sanitaire passée.

En prélude à cette « commémoration » particulière, deux réunions, auxquelles ont participé la Direction des Commissions, des Etudes et de la Prospective de la CGECI, se sont tenues les 27 et 28 mai 2020 au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.



Monsieur **Ahmed CISSE**, Vice-Président de la CGECI lors de son intervention pour le compte du groupe employeurs



Photo de famille

## Dialogue Public-Privé

### La CGECI est consciente du préjudice subi par les entreprises et travaille avec le Gouvernement pour accélérer la mise en œuvre des mesures annoncées

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Coronavirus, le Conseil National de Sécurité (CNS) placé sous l'autorité du Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, a arrêté 21 grandes mesures de sécurité sanitaire et le Comité de veille présidé par le Premier Ministre, M. Amadou Gon COULIBALY, s'est lui penché sur leur mise en œuvre et sur les mesures de soutien économiques et sociales.

Le secteur privé, et c'est normal, ne participe pas à ces deux instances de décision. Aussi, pour mieux adresser les préoccupations des entreprises, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a-t-elle souhaité, dès le 20 mars 2020, la mise sur pied d'un Comité paritaire Etat-Secteur privé dédié au COVID19.

Selon le constat fait par la CGECI, ce Comité paritaire se met en place à 4 niveaux :

1. Les ministres rencontrent, autant que de besoin, les présidents des principales organisations du secteur privé ;
2. Des experts de l'administration et du secteur privé, réunis au sein d'un comité technique, se retrouvent chaque vendredi au Ministère de l'Economie et des finances pour échanger sur l'ensemble des mesures à prendre ou mettre en œuvre par le Gouvernement ;
3. Une cellule d'écoute a été mise en place pour permettre à une vingtaine de structures de l'administration de répondre en temps réel aux préoccupations journalières des opérateurs économiques ;
4. Des groupes de travail ont été institués, par l'Etat, le Secteur privé ou les Partenaires Techniques et financiers pour évaluer l'impact de la crise et jeter les bases de la réflexion pour la relance post COVID.

En plus de ce dialogue sectoriel, le Premier Ministre a eu l'occasion d'échanger directement avec le secteur privé. C'est le sens de la rencontre du 22 avril avec la CGECI, la FIPME et la CCI, et en présence des principaux ministres impliqués dans le Comité Paritaire, ou encore de celle toute particulière du 1<sup>er</sup> mai 2020. Nul doute qu'il y en aura d'autres.



Rencontre avec le Premier Ministre et le secteur privé

Toutes ces rencontres sont l'occasion de relayer à minima les trois messages suivants :

1. Les mesures annoncées par le Premier Ministre répondent à la majorité des préoccupations du Secteur privé. Le Chef du Gouvernement restant par ailleurs à l'écoute, la CGECI pourra toujours attirer son attention sur des problèmes importants ;
2. Les préoccupations résiduelles dont a connaissance la CGECI ou les nouvelles préoccupations, doivent pouvoir se régler dans le cadre du comité paritaire ;
3. Il est à déplorer que les mesures phares annoncées par le Premier Ministre, ou prises par le Gouvernement ne soient pas encore mises en œuvre, de sorte que les entreprises ou les travailleurs n'en profitent pas encore pleinement.

Ce troisième point est primordial et mérite qu'on y insiste. En le mentionnant, nous pensons d'abord au report du paiement des obligations fiscales et sociales des entreprises qui font l'objet d'une ordonnance prise par le Conseil des Ministres du 08 avril 2020, plus restrictive que ce que ne laissait entendre les annonces du 31 mars. Par ailleurs, et c'est ce qui est déploré, les arrêtés d'application ne sont toujours pas connus des entreprises, tandis que leur application immédiate devait offrir une vraie bouffée d'oxygène aux entreprises et permettre de préserver les emplois et outils de production.

Souhaitons tous que les choses s'améliorent au cours du mois de mai.



**Pour remonter vos préoccupations, vos suggestions d'accompagnement et faire l'estimation de l'impact de vos pertes.**



**N'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante : [covid19@cgeci.ci](mailto:covid19@cgeci.ci)**

## Actualité africaine

### Les mesures pour éviter une crise alimentaire

Les fermetures des frontières liées à la crise sanitaire limitent l'accès aux denrées et aux semences importées, nécessaires pour le renouvellement et l'intensification des cultures. De plus les traitements phytosanitaires des cultures, nécessitent des intrants qui ne sont pas tous disponibles localement. Par ailleurs, dans un contexte de confinement, les cultivateurs, ne peuvent rejoindre leurs espaces de production. Quand ils y arrivent, les restrictions de transport ne permettent pas aux produits récoltés bord champ, sans traitement de conservation, d'arriver sains sur les marchés vivriers des villes.

En dépit des stocks actuels dans les différents pays de la CEDEAO, en cas de crise sanitaire sévère, dans tous les pays membres, les stocks ne pourront pas tenir plus d'une semaine. Ainsi, l'organisation communautaire a tiré la sonnette d'alarme le 1<sup>er</sup> avril 2020 et préconisé 6 mesures :

1. Permettre aux producteurs de continuer à renforcer la capacité de production en bénéficiant de subventions, et en étant équipés d'outils de protection, et non d'être pénalisés par des mesures de confinement;
2. Lancer dès maintenant les productions végétales et animales à cycle court;



3. Maintenir les marchés locaux et le commerce transfrontalier des denrées alimentaires tout en maintenant les mesures de protection;
4. Commander les farines enrichies auprès des transformateurs locaux et assurer leurs distributions aux plus vulnérables;
5. Maintenir la veille et la surveillance sur les ravageurs et maladies comme le criquet pèlerin, la grippe aviaire, la chenille légionnaire, la peste des petits ruminants;
6. Eduquer via la télévision les populations sur la meilleure manière de s'alimenter ou encore de produire des légumes à domicile.

## Actualité ivoirienne

### Brèves de la semaine

#### Lundi 27 Avril

Les pays de l'UEMOA réunis sous la Présidence du Président de la République de Côte d'Ivoire optent pour une stratégie commune de lutte contre le COVID-19

#### Mercredi 29 Avril

La Vice-Présidente, Mme TOURE MASSOGBE accompagnée du Directeur Exécutif, M. Stéphane AKA-ANGHUI échange avec le Ministre de l'Agriculture pour porter les préoccupations des entreprises du secteur agricole dans le cadre du plan d'appui aux filières pour la lutte contre les effets néfastes du COVID-19

#### Judi 30 Avril

Le Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises s'est réuni. Le Directeur Exécutif de la CGECI a milité pour des critères d'éligibilité simples et l'implication de toutes les banques

#### Mardi 28 Avril

Les hôteliers se sont réunis à la CCI pour échanger sur l'impact du COVID19 sur leurs activités. La CGECI était représentée à cette rencontre par sa Responsable Statistique pour capter d'autres préoccupations des entreprises du secteur et poursuivre le plaidoyer

#### Mercredi 29 Avril

Réunion de la CIPC pour échanger sur la possibilité d'instaurer le chômage partiel dans les entreprises en Côte d'Ivoire

#### Vendredi 1<sup>er</sup> Mai

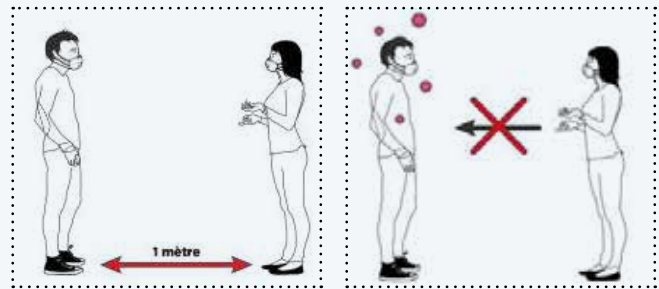
Le Vice-Président de la CGECI, M. Ahmed CISSE a pris part à la célébration de la fête du travail, qui s'est déroulée à la Primature, dans un format spécial, respectant les mesures de lutte contre le COVID-19, sous la Présidence du Premier Ministre, M. Amadou Gon COULIBALY en présence des partenaires sociaux.

**Bonnes pratiques**



**Tout savoir ou presque sur les masques de protection**

Le port du masque (communiqué CNS 1586513040 du 09/04/20) n'exonère pas l'utilisateur de l'application des gestes barrières et du respect de la distanciation sociale qui sont essentiels pour éviter toute contamination ou propagation du virus. Les mesures de protection collective doivent être prioritaires par rapport aux mesures de protection individuelle.

Les masques représentent des barrières contre la transmission aérienne des gouttelettes. Ce sont pour la plupart des masques à usage médical.



**DIFFÉRENCES ENTRE LES TYPES DE MASQUES**

<p><b>1. Masques médicaux</b></p>	<p>Ils sont de plusieurs standards mais tous à usage unique. Les plus rencontrés, à savoir le DM et le FFP, sont conformes aux normes (EN 14683 et UE N° 2016/425)</p> <p><b>Standard DM</b> (masques chirurgicaux) : à sens unique utilisables jusqu'à 4H consécutives, ils sont constitués de 3 couches : 2 couches non tissées enserrant une couche filtrante et destinés à protéger le patient qui le porte contre les projections de liquides susceptibles de le contaminer.</p> <p><b>NB :</b> De nombreux masques chirurgicaux ont 02 faces, l'une blanche contenant le filtre (à mettre en contact direct avec la boucle et le nez du personnel soignant pour protéger le patient) et l'autre colorée le plus souvent bleu, ne contient pas de filtre (à disposer vers l'extérieur)</p> <p><b>Standard FFP</b>, produit type EPI (Equipement de Protection Individuelle) est destiné au personnel soignant, utilisable jusqu'à 8h consécutives.</p> <p>Ils sont de 03 classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Élastique Jaune : FFP1 moins filtrant, inefficace contre le covid-19.</li> <li>● Élastique Bleu ou Blanc : FFP2 utilisé par les professionnels de santé et par le patient infecté, efficace en cas de covid-19.</li> <li>● Élastique Rouge : FFP3 plus filtrant.</li> </ul>	 
<p><b>2. Masques faciaux</b></p>	<p>Pouvant être DM ou EPI et en matière plastique</p>	
<p><b>3. Masques alternatifs</b></p>	<p>En tissus, réutilisables, et destinés au grand public, notamment à toute personne saine ou asymptomatique avec un port limité à 4H consécutifs.</p> <p>Les plus conseillés sont ceux désignés : Masque barrière CODINORM NI 12510 : 2020 et confectionnés par UNIWAX, SERITEX SN et MULTIPACK.</p>	



## Entreprises citoyennes

### Les entreprises continuent à faire preuve de solidarité en faisant des dons malgré leurs difficultés

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises

afin de contribuer à la mise en oeuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un troisième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.



Don de la Chambre du Commerce et d'Industrie France-Côte d'Ivoire



Don de la Chambre du Commerce et d'Industrie Libanaise en Côte d'Ivoire au Ministère de la Solidarité



Don de MTN au Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaire (GSMP)



Don de la Bridge Bank Group au Service des Maladies Infectieuses et Tropicales



Don de la IPS-CGRAE à ses assurés



Don de LafargeHolcim Côte d'Ivoire

**COVID-19**

**LES BONNES PRATIQUES**

Face au **Coronavirus:**  
pour **se protéger et protéger les autres**



Se laver très régulièrement les mains au savon ou à défaut utiliser une solution hydro-alcoolique



Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées



Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

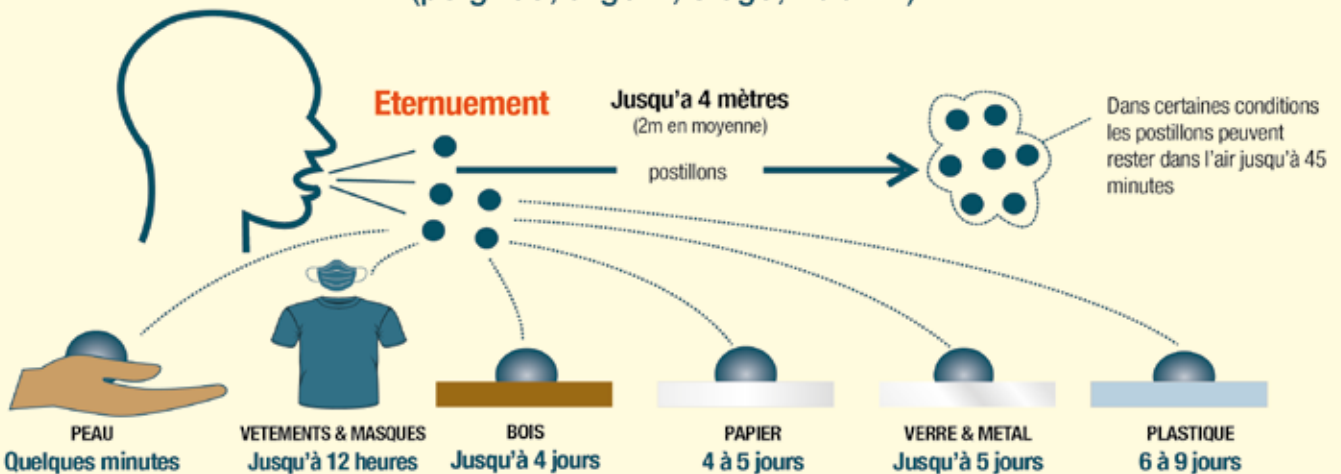


Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

**Temps de survie du virus sur les surfaces**  
(poignée, argent, siège, habit...)



**Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées**  
**Respectez une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes**

**POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE**

**143 ou 101**

**INHP** (Institut National d'Hygiène Publique)  
Tél. : (+225) 21 25 35 10/ 23 46 19 85

**SMIT** (Service des Maladies Infectieuses Tropicale  
CHU Treichville) - Tél. : (+225) 21 24 91 22

**IPCI** (Institut Pasteur de Côte d'Ivoire)  
Tél. : (+225) 23 45 33 92

**SAMU** (Service d'Aide Médicale Urgente)  
Tél. : (225) 22 44 53 53



**CECI**  
Coalition des Entreprises de Côte d'Ivoire  
contre le Sida, la Tuberculose,  
le Paludisme et le Cancer



**Plateforme Humanitaire**  
CÔTE D'IVOIRE